




# CGT ÉDUC 'ACTION 28

## CGT Coordination départementales des Services Publics d'Eure-et-Loir

[1erdegre28@cgteduc.fr](mailto:1erdegre28@cgteduc.fr) ■ 07.67.02.40.92

<https://educaction28.reference-syndicale.fr/>

 CGT éduc'action 28

Instagram CGT éduc'action 28



### Communiqué de presse

# LA CGT DÉNONCE LA CONTAMINATION À L'AMIANTE DANS LE COLLÈGE J. RACINE DE MAINTENON

*Chartres, le 5 décembre 2025*

La CGT éduc'action 28 et la CGT Coordination des Services Publics 28 dénoncent la contamination aux fibres d'amiante qui touche le Collège Jean Racine de Maintenon. En effet, la CGT Educ'action 28 et SUD Education 28 ont fait procéder à des analyses des poussières présentes dans une salle de classe de l'établissement où des travaux ont été conduits sur des Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) en dehors de tout cadre réglementaire, donc hors la loi.

Ces analyses ont révélé une très forte présence de fibres d'amiante hautement cancérigène sans effet de seuil. Nous rappelons que sans effet de seuil veut dire que la quantité ou la durée d'inhalation ne diminuent pas ou n'augmentent pas la gravité, une inhalation brève et peu importante suffit à provoquer des cancers à 10, 20 ou 30 ans après l'exposition... La première inhalation est donc potentiellement fatale pour les personnels et les usagers. C'est une roue de l'infortune à laquelle nous ne souhaitons pas jouer. Les organisations syndicales CGT Educ'action 28 – CGT Coordination Départementale des Services Publics 28 – SUD Education 28 ont alerté de la situation, dès le 27 octobre dernier, mais malheureusement nous avons constaté que la salle n'a été fermée aux usagers que quelques jours après la rentrée, laissant se poursuivre la contamination.

Plusieurs personnels ont rempli le registre Santé et Sécurité au Travail (RSST), certains se sont même mis en Droit de retrait devant ce Danger Grave et imminent.

La réponse de l'Éducation Nationale et du département, propriétaire des locaux, est loin d'être satisfaisante. En effet, la contamination de cette salle n'est qu'un exemple des contaminations probables en cours au collège car ce dernier comporte beaucoup de MCA et notamment les murs sur lesquels beaucoup d'intervention hors cadre réglementaire ont eut lieu laissant craindre des contaminations généralisées.

A ce jour, le département et l'Éducation Nationale n'ont pas accédé aux revendications des personnels et des organisations syndicales qui demandent la fermeture des locaux pour permettre de faire des prélèvements et les travaux de désamiantage nécessaires, la délivrance des attestations d'exposition pour les personnels et les usagers.

**La CGT Educ'action 28 et la CGT Coordination des Services Publics 28 exigent :**

- que tous les locaux scolaires soient désamiantés afin d'éliminer les dangers liés aux fibres d'amiante et protéger ainsi tous les usagers de l'école (personnels et élèves),
- que tous les personnels et usagers, exposés aux contaminations amiante et présents dans les locaux où il y a des MCA, bénéficient d'une attestation d'exposition à l'amiante et disposent d'un suivi médical lié à ces expositions comme la loi l'exige.

**La CGT Educ'action 28 et la CGT Coordination des Services Publics 28 défendront encore et toujours la santé et la sécurité des personnels et des usagers du service public d'éducation.**